

M. McMULLEN : C'est ce qui nous a été dit alors, et maintenant qu'il s'agit de voter le dernier crédit, il n'est que juste que nous sachions quelles sommes ont été payées aux différents commissaires. Se peut-il que le ministre n'ait pas en sa possession les faits et les chiffres nécessaires pour répondre à cette question ? Si cela était il devrait laisser ce crédit en suspens jusqu'à ce qu'il soit en état de répondre. Il demande \$8,000 pour terminer tout ce qui se rapporte à cette commission et il refuse de nous dire combien chaque commissaire a reçu.

M. LAURIER : L'honorable ministre a lui-même reconnu que la question est légitime. Il dit que cette commission va coûter \$90,000, c'est-à-dire \$10,000 de moins que ce que l'on calculait l'an dernier et il demande aujourd'hui \$8,000 pour tout terminer. Il admet que nous devrions avoir un état des dépenses faites jusqu'à présent, et nous voulons l'avoir pour savoir si nous sommes justifiables de voter ce nouveau dernier crédit. S'il n'est pas en état de donner le renseignement demandé, il épargnera du temps en laissant cet item en suspens.

M. FOSTER : Je désire être conciliant. De quoi s'agit-il : De savoir ce que chaque commissaire a reçu, et rien de plus. J'ai déjà dit que les dépenses, jusqu'à présent, étaient de \$63,000 et qu'il fallait cette nouvelle somme de \$8,000. J'ai donné le coût des impressions faites, et une estimation de celles qui restent à faire ; j'ai donné le prix de la traduction, de la sténographie et d'une foule d'autres choses. Si l'on déduit cela des \$63,000, il reste environ \$30,000 qui ont été reparties entre les commissaires. Alors nous savons exactement ce que les commissaires ont reçu — ils ont reçu \$30,000. La gauche veut savoir au juste quelle somme chaque commissaire a touchée, et elle a parfaitement le droit d'avoir ce renseignement. On est à le préparer dans tous ses détails en réponse à un ordre de la Chambre et il sera produit prochainement. N'ai-je pas donné toutes les principales informations. Existe-t-il une raison de remettre ce crédit à plus tard, parce que je ne suis pas en état, pour le moment, de dire exactement ce que chaque commissaire a reçu.

M. LAURIER : Y a-t-il quelque chose à cacher dans cette affaire ?

M. FOSTER : Non ; que peut-il y avoir à cacher ? Un décret ministériel leur accorde tant par jour et tant pour leurs frais de déplacement. La chose est aussi simple que cela et les \$30,000 ont été partagées entre eux. Que peut-il y avoir à cacher ? L'honorable député est trop soupçonneux.

M. LAURIER : Je ne prétends pas qu'il y ait quelque chose à cacher. Le ministre admet que nous devons avoir ce renseignement, mais qu'il n'est pas prêt à le donner. Quel est le meilleur temps pour le demander si ce n'est au moment où il nous demande un nouveau crédit.

M. FOSTER : Si je l'avais en ma possession, je le donnerais avec plaisir.

M. LAURIER : L'honorable ministre devrait l'avoir et il n'a pas le droit de demander à la Chambre de lui voter de l'argent, s'il n'est pas prêt à fournir toutes les explications. S'il n'est pas prêt, qu'il laisse le crédit en suspens.

M. FOSTER : Oui, si l'honorable député ne veut pas se montrer raisonnable, puisque j'ai déjà donné tous les détails, et la somme payée aux commissaires, et que la seule chose que je ne puisse dire, c'est la somme reçue par chaque commissaire. S'il persiste à dire non, je consens à rester ici ; je ne suis pas disposé à laisser mettre ce crédit de côté. S'il veut empêcher le vote des subsides, c'est son affaire.

M. DAVIES (I.P.-E.) : L'honorable ministre ne pose pas la question franchement. Le partage de cet argent entre les commissaires a déjà donné lieu à beaucoup de commentaires. Plusieurs journaux prohibitionnistes, comme anti-prohibitionnistes ont demandé ce renseignement. On s'attend à ce qu'il soit donné à présent à la Chambre, car c'est le moment de le demander. Le ministre dit qu'il n'est pas en état de le donner ce soir. Le chef de l'opposition demande alors que le crédit soit laissé en suspens, comme il en a le droit. En quoi se montre-t-il déraisonnable ? Le ministre veut tout simplement forcer la Chambre à voter ce crédit sans nous donner le renseignement que nos commentants demandent.

M. FOSTER : Je n'ai pas l'intention de forcer la Chambre. Si l'opposition ne veut pas voter ce crédit, qu'on le laisse en suspens.

Crédit suspendu.

Pour payer à l'hôpital de Medicine-Hat :

Pour l'entretien de R. Van Luven, du 10 mai 1891, au 30 novembre 1892, 561 jours à 50c. par jour.....	\$280 50
Pour l'entretien de S. Johnson, du 15 novembre 1890 au 30 novembre 1892, 746 jours à 50c. par jour.....	\$373 00

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pourquoi ces paiements ?

M. DALY : En voici l'explication. Ces deux hommes sont paralysés, et sont à l'hôpital depuis la date mentionnée ci-haut. Avant leur internement à l'hôpital, ils faisaient partie de la police à cheval, l'un aux casernes du Fort-Saskatchewan et l'autre aux casernes de Prince-Albert, et comme il était impossible de les soigner à ces endroits, l'hôpital de Medicine-Hat s'en est chargée. En 1892, l'assemblée des Territoires du Nord-Ouest vota un ordre accordant 50cts par jour à l'hôpital pour chaque patient. Ce crédit est destiné à payer ces 50cts par jour, jusqu'à la date de l'ordre de l'assemblée.

Pour défrayer les dépenses des funérailles de feu l'honorable sir J.-S.-D. Thompson (mandat du gouverneur général).....

\$25,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ce crédit demande certaines explications. C'est une dépense considérable pour des funérailles, et la Chambre a droit à des explications complètes et détaillées. Je dois ajouter que d'après les apparences, il y a lieu de soupçonner qu'on a été extravagant et qu'on a fait beaucoup de dépenses inutiles, et la Chambre a droit de connaître tous les détails.

M. HAGGART : Je vais donner tous les détails, car je les ai ici. On a payé \$3,000 à la Nova Scotia Furnishing Co. pour l'ameublement des édifices publics. Ensuite vient une somme de \$911 à James Monaghan et fils pour construire une route et un chemin.

M. DAVIES : Je désire savoir si cette somme de \$3,000 est le compte en entier de la Nova Scotia Furnishing Company ?